

**A l'occasion du Forum Mondial de l'Eau,
(re)sources contribue au débat sur l'accès à l'eau pour tous**

À l'occasion du 4^{ème} Forum Mondial de l'Eau de Mexico, une question est sur toutes les lèvres : va-t-on enfin pouvoir avancer pour résoudre l'injustice faite à tous ceux qui n'ont pas accès à l'eau potable et ne bénéficient d'aucun système d'assainissement ?

Convaincus que le chemin est ailleurs que dans la controverse et l'incantation et animés d'une volonté d'ouverture et de responsabilité, le réseau (re)sources a organisé une conférence-débat au Forum Mondial de l'Eau de Mexico ce dimanche 19 Mars, avec **Guy CARCASSONNE** - Professeur de Droit à l'université de Paris X, **Loïc FAUCHON** - Président du Conseil Mondial de l'Eau, **Patrice FONLLADOSA** - Président de Veolia Water Afrique, Moyen-Orient, Inde, **Charles JOSSELIN** – Vice-Président du Conseil Général des Côtes-d'Armor- Président de Cités Unies France, **Michel ROCARD** - ancien Premier ministre, Député Européen, **Benoit MIRIBEL** - Directeur Général d'Action Contre la Faim, **Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT** - Vice-Président du Programme Solidarité Eau.

Aujourd'hui, le débat n'est pas de se positionner pour ou contre le droit à l'eau. Il s'agit d'un droit humain fondamental. Mais il s'agit de préciser la définition de ce droit et trouver un cadre juridique adapté à sa mise en place au niveau international. La véritable question est triple :

- Comment permettre aux collectivités locales d'en assumer la responsabilité effective et de le faire financer ?
- Quel sera le rôle de chaque partie prenante dans l'application de ce droit ?
- Comment associer les populations dans cette démarche ?

Pratiquement, pour mettre en œuvre le droit à l'eau, il faut en délimiter précisément les contours, déterminer un débiteur solvable et responsable, hiérarchiser les usages et mettre en place de véritables financements solidaires.

Il n'existe pas de modèle absolu. Chaque situation est différente et demande une réponse adaptée, tenant compte des réalités locales, économiques, sociales et environnementales. C'est pourquoi les collectivités locales représentent le maillon essentiel dans l'application de ce droit, et doivent servir de plateforme de répartition des financements.

L'engagement des États pour définir les cadres nationaux reste cependant indispensable. Et sans volontarisme incitant les États à agir, certains continueront à écarter ces enjeux des priorités nationales. Il faut donc mettre en place un interlocuteur mondial de référence pour mieux gérer l'application décentralisée des politiques d'accès à l'eau et à l'assainissement. La mise en œuvre de celles-ci ne pouvant se faire que dans un cadre de bonne gouvernance, les sociétés civiles nationales autant que les institutions internationales auront un rôle déterminant.

Aucune action n'est durable si elle n'emporte pas l'adhésion des populations. Il est donc nécessaire d'identifier des interlocuteurs légitimes, représentatifs et localement responsables pour informer et former les populations et les responsabiliser dans la gestion et le partage des ressources.

Ainsi, l'action combinée de chaque partie prenante : institutions internationales, État, collectivité locale, opérateur et société civile, dans la mise en place d'outils adaptés, est meilleure garantie de réussite. Les solutions concrètes ne peuvent se trouver que dans les enseignements des bonnes pratiques locales. Enfin, la formation et l'échange des savoir-faire est la clé du développement social et économique des pays émergents.

Informations sur www.re-sources-network.com.